



LES EDUCATEURS « ENTRAÎNEMENT »

Le diplôme d'Entraîneur Bouliste est valable 5 ans. Un renouvellement avant la date de fin de validité est obligatoire pour en prolonger les prérogatives.

Durée du renouvellement : une séance d'entraînement.

ENTRAÎNEUR BOULISTE

SAVOIRS :

- il sait créer, organiser et piloter une séance d'entraînement
- il sait faire progresser ses joueurs (connaissance des fondamentaux techniques de niveau 3, observation, remédiation).

DUREE : 54h en session nationale.

PUBLIC : licenciés FFSB ayant une équipe à entraîner pour la saison en cours ou un projet sérieux d'en entraîner une la saison suivante.